



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COP Auvergne-Rhône-Alpes

Energie et Déchets – Réunion 2 (R2)

04 avril 2024

Au programme de ce webinaire



Rappel du contexte et des ambitions de la COP régionale (25')

Présentation de Matthieu PAPOUIN et Clémentine RENEVIER – DREAL

Temps de questions réponses (10')



Partage de l'état des lieux et des défis sur l'énergie (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Cécile PHILIBERT – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Harmony GRAS – Roannais Agglomération

Témoignage de Patrick MOUNIER – SIEL Territoire d'énergie Loire

Temps de questions réponses (15')



Partage de l'état des lieux et des défis sur les déchets (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Florian PETRE – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Laurent COUDUN – Syndicat du Bois de l'Aumône

Temps de questions réponses (15')



Conclusion et prochaines étapes (15')

Temps de questions réponses (5')

Mot de la fin de Matthieu PAPOUIN – DREAL

Contexte, objectifs de la COP et rétroplanning des travaux

Matthieu PAPOUIN

Directeur Régional Adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

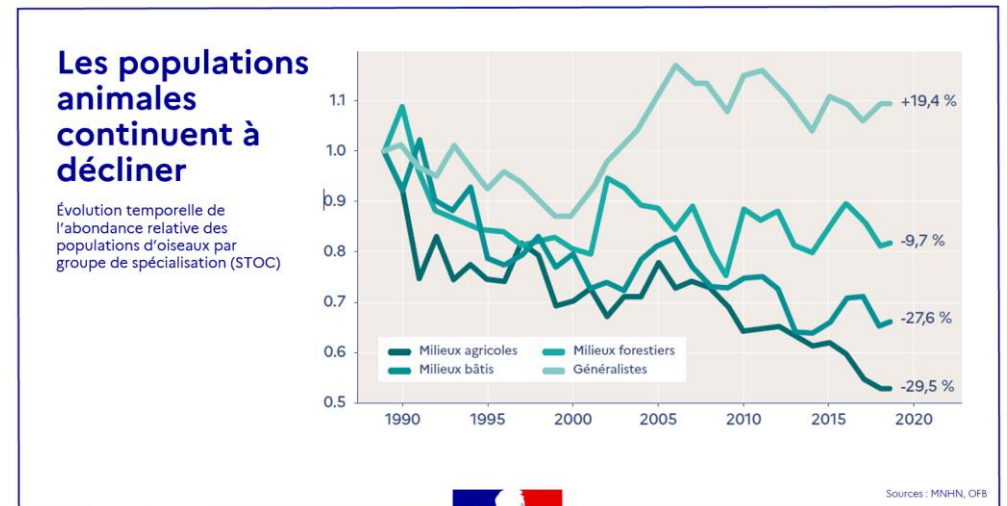
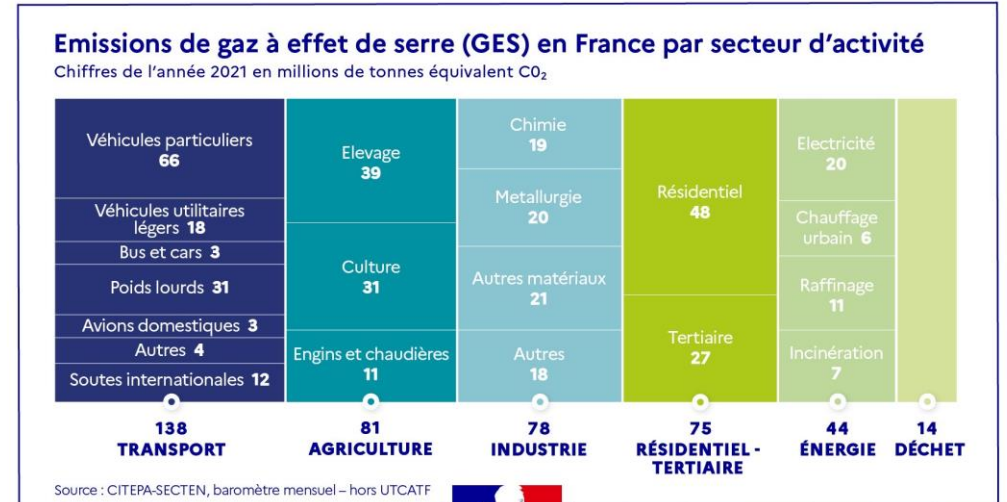
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi se lancer dans des travaux de planification écologique ?

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est l'une des clés de la transition écologique. Si les émissions brutes de la France ont été réduites de 20 % entre 1990 et 2019, nous devons aujourd'hui accélérer, et **réussir à faire davantage en 7 ans que ce que nous avons fait ces 33 dernières années**. L'objectif fixé est celui d'une **d'une accélération de la mise en œuvre de nos actions**.

Par ailleurs, la France s'engage également contre la perte de biodiversité notamment avec la **Stratégie nationale pour la biodiversité**. Malgré cela, la **perte de biodiversité se poursuit**, et le **constat de dégradation mondiale** de la biodiversité s'applique aussi en France.

Enfin, la gestion des ressources naturelles est vitale pour un avenir plus durable. Il est essentiel de préserver nos ressources car celles-ci contribuent à **limiter les effets du changement climatique**. Cela implique également de **réduire les pollutions et de protéger nos sols**. La planification écologique doit promouvoir une **utilisation durable de ces ressources**, en arrêtant l'exploitation excessive et en favorisant leur régénération.



Les travaux de planification écologique ont permis de construire un plan qui donne **de la visibilité à l'action pour 2030**



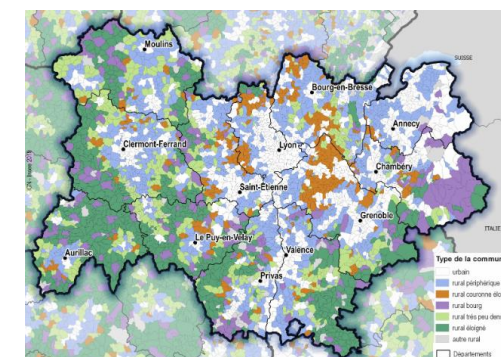
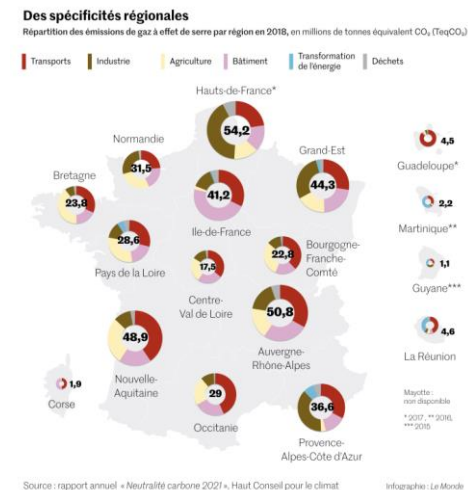
- **Un plan complet**, qui ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais apporte aussi les solutions pour **enrayer l'effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles** (eau, biomasse, foncier) et **s'adapter** au changement climatique
- **Un plan collectif**, qui associe l'État, les entreprises, les collectivités locales et qui tient compte de la réalité du quotidien et des spécificités de chaque territoire
- **Un plan cohérent avec notre stratégie de réindustrialisation et de souveraineté**, car il va permettre de créer des emplois, permettre de réduire nos dépendances aux énergies fossiles importées et d'implanter de nouvelles productions sur notre sol.
- **Un plan concret**, qui repose sur des leviers tangibles, permettant un choix éclairé des actions à déployer sur les territoires de la COP.

Les principaux enjeux de la territorialisation de la planification pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

Un **enjeu d'harmonisation** des démarches à différentes échelles et d'intégration des spécificités de chaque territoire, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;

Un **enjeu d'appropriation** au niveau territorial de l'impact actuel spécifique à chaque territoire, de la nécessité de la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources ;

Un **enjeu de massification des actions à mettre en œuvre à court terme qui passe par la mobilisation et l'engagement** de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré.



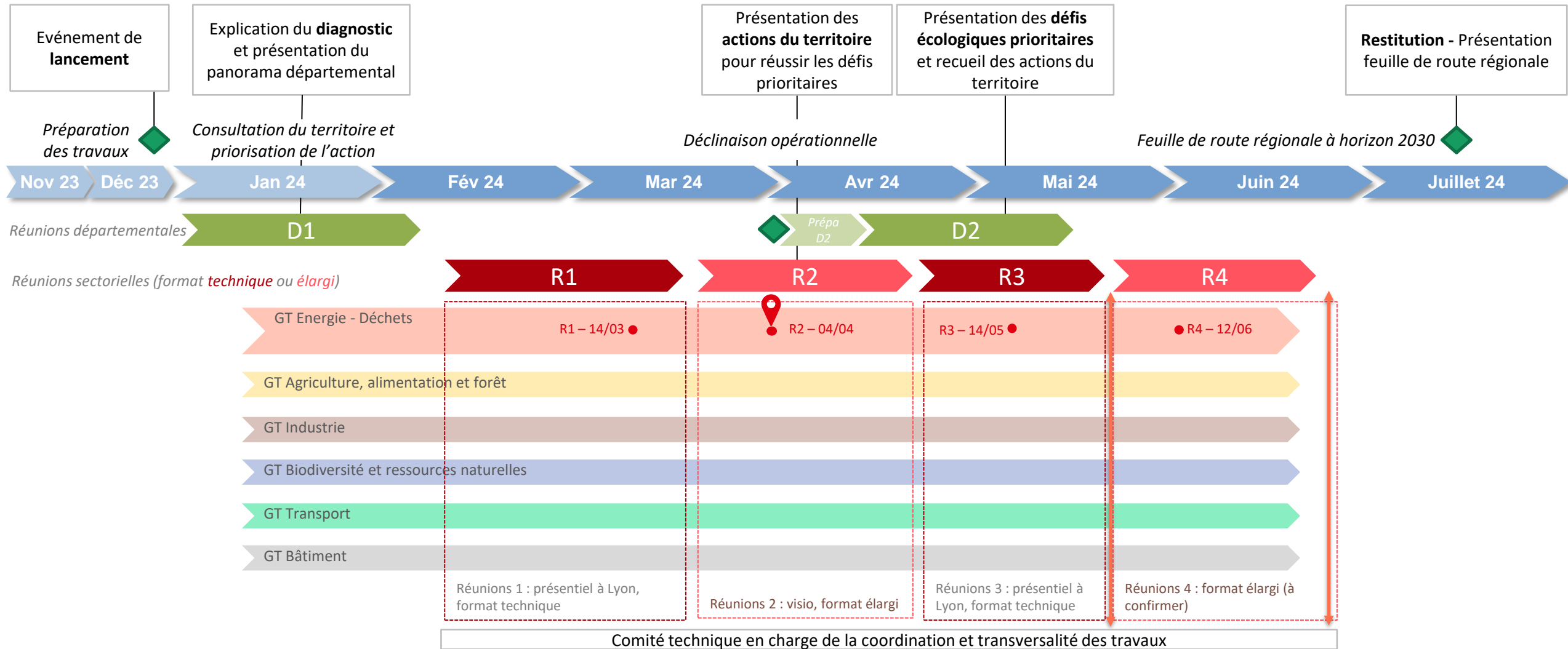
Contexte, objectifs de la COP et rétroplanning des travaux

Clémentine RENEVIER

Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie

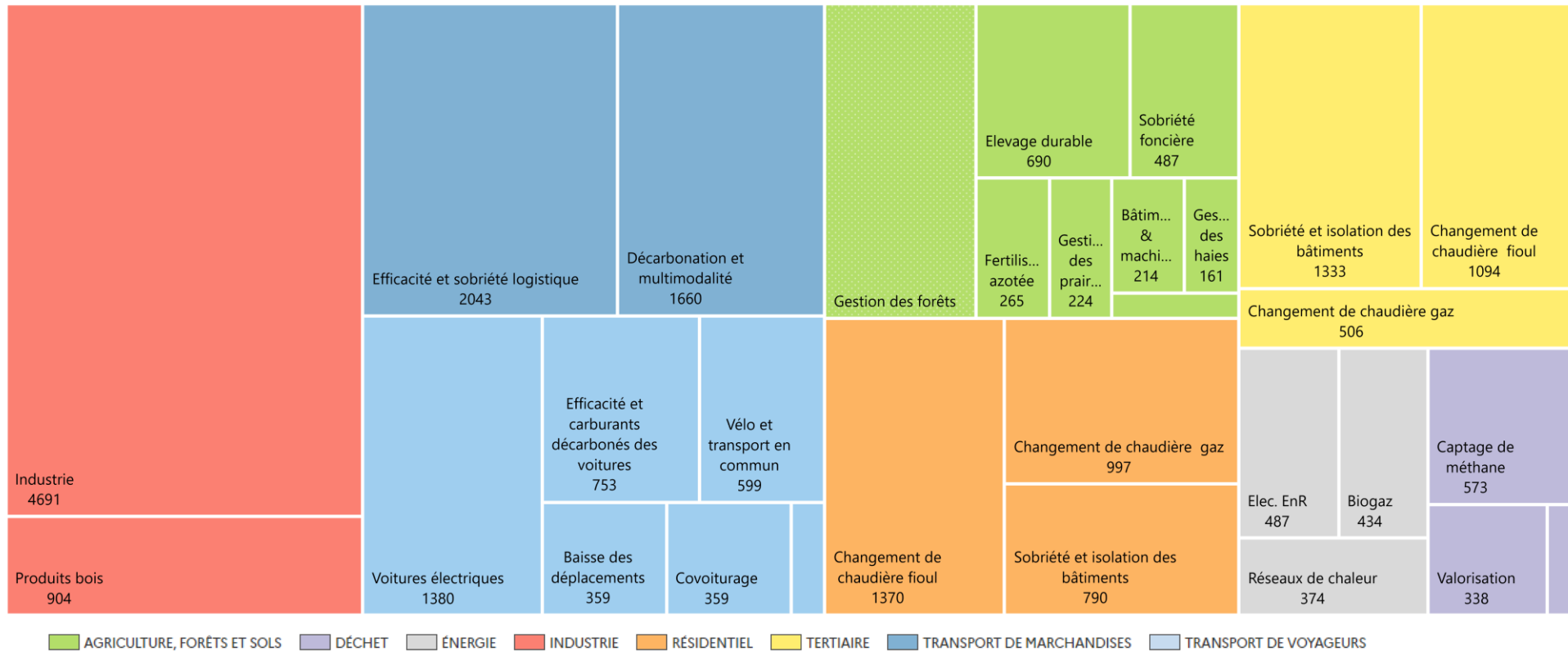
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Rétroplanning des travaux en région Auvergne-Rhône-Alpes



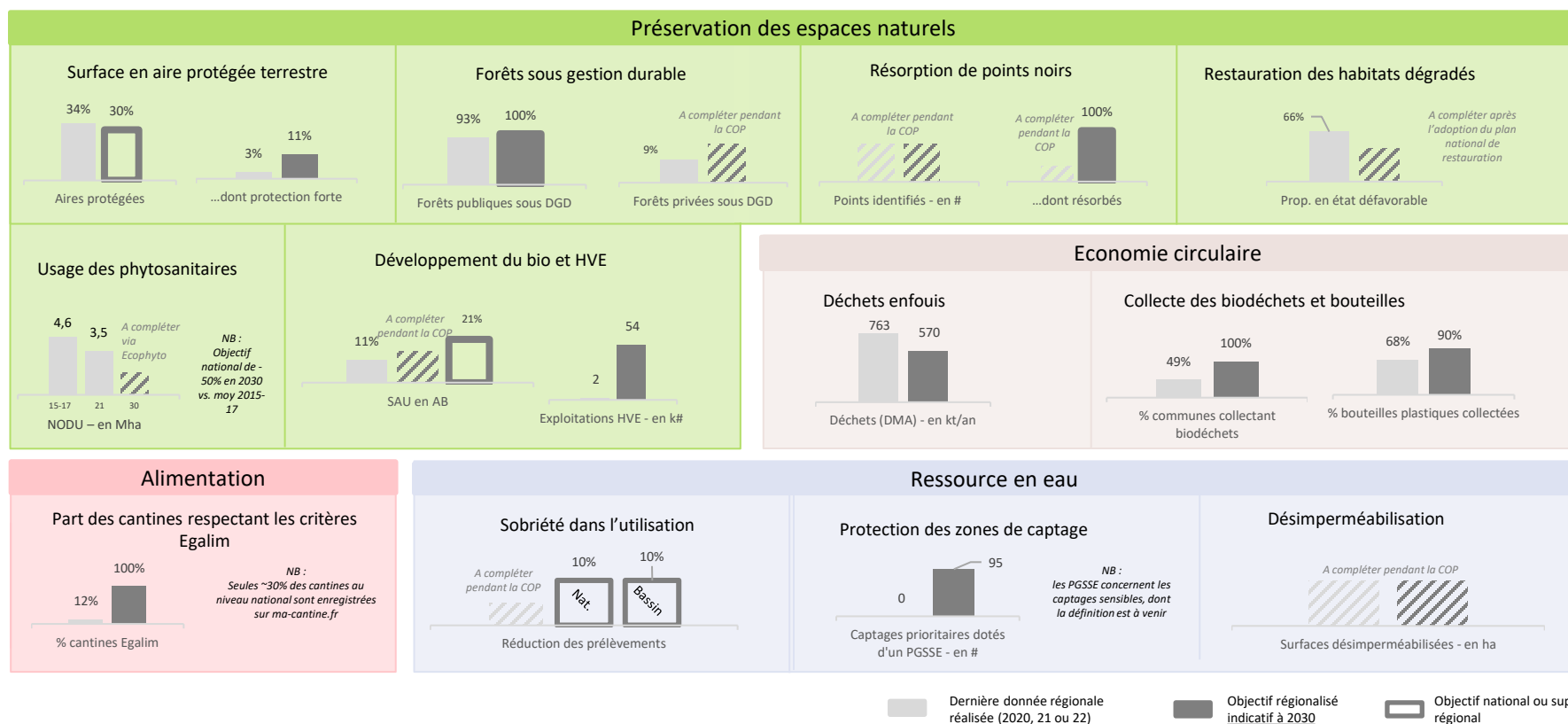
Panorama des leviers : pour poursuivre la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources en région Auvergne-Rhône-Alpes

1 | Panorama des leviers de décarbonation par secteur



Panorama des leviers : pour poursuivre la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources en région Auvergne-Rhône-Alpes

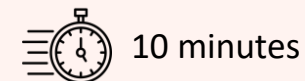
2 | Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



Questions - réponses



N'hésitez pas à réagir et poser vos questions via l'onglet Q&R



Au programme de ce webinaire

✓ Rappel du contexte et des ambitions de la COP régionale (25')

Présentation de Matthieu PAPOUIN et Clémentine RENEVIER – DREAL

Temps de questions réponses (10')

✓ Partage de l'état des lieux et des défis sur l'énergie (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Cécile PHILIBERT – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Harmony GRAS – Roannais Agglomération

Témoignage de Patrick MOUNIER – SIEL Territoire d'énergie Loire

Temps de questions réponses (15')

✓ Partage de l'état des lieux et des défis sur les déchets (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Florian PETRE – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Laurent COUDUN – Syndicat du Bois de l'Aumône

Temps de questions réponses (15')

✓ Conclusion et prochaines étapes (15')

Temps de questions réponses (5')

Mot de la fin de Matthieu PAPOUIN – DREAL

Présentation de l'état des lieux sur l'énergie

Clémentine RENEVIER

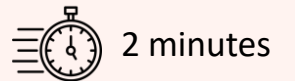
Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Quiz



- **Quelle est la part d'énergie fossile dans la consommation énergétique finale en AURA ?** (*données 2022, ORCAE*)
- **Combien l'État a-t-il déboursé en 2022 pour soutenir les énergies renouvelables ?**

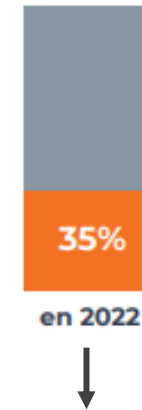


Partage de l'état des lieux sur l'énergie

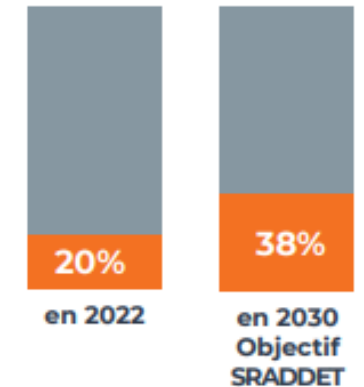
Quelques chiffres sur la production et la consommation en Aura (données ORCAE)

- La production nucléaire et thermique représente 2 tiers de la production et 4/5^e de la consommation
- La région produit 2 fois sa consommation d'électricité, mais sensible aux aléas

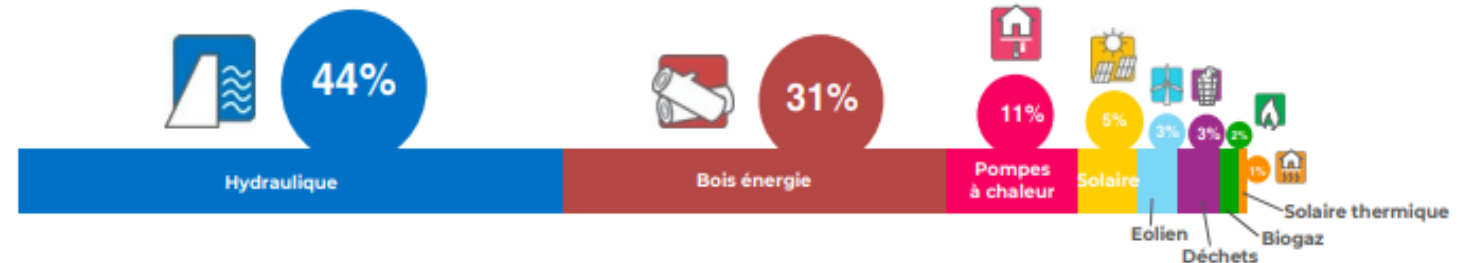
Part EnR
dans la production d'énergie



Part EnR
dans la consommation d'énergie

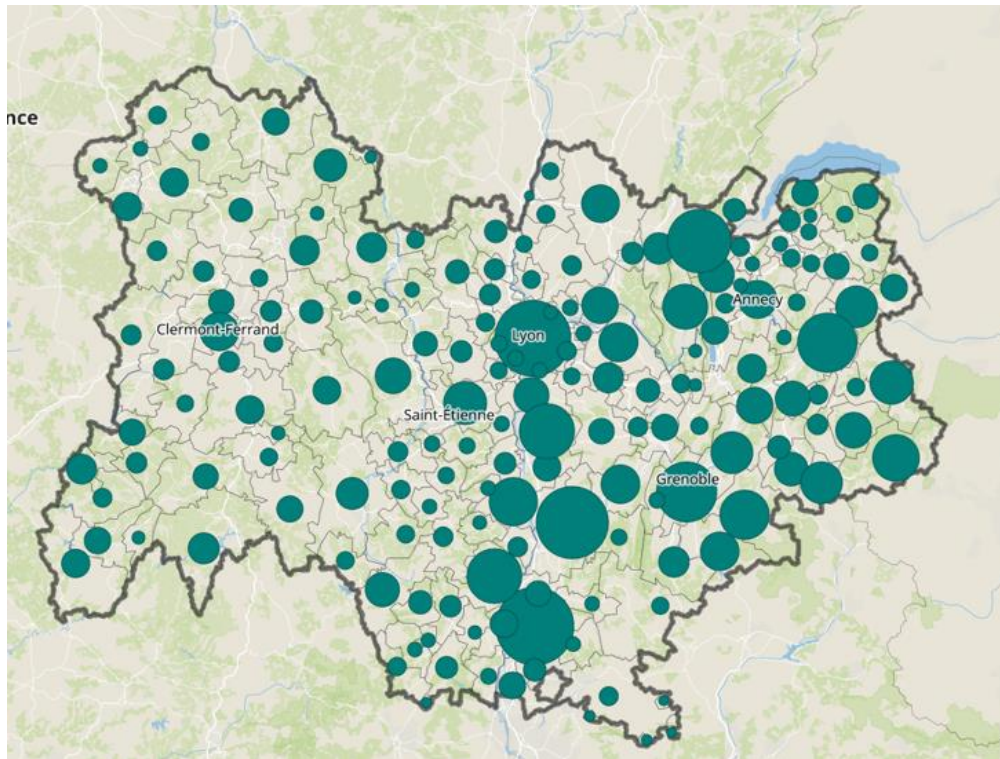


Production d'énergie renouvelable par filière en 2022



Partage de l'état des lieux sur l'énergie

Production d'énergie en Auvergne-Rhône Alpes (2022)



- **Objectif SRADET 2030 :**
Augmenter de 54 % la production d'EnR par rapport à 2015
 - **Orientations SFEC (nationale) 2030 :**
 - Augmenter de 10 % l'électricité produite en 2030 et doubler la production de chaleur bas carbone d'ici 2035.
 - Doubler le rythme de déploiement du photovoltaïque, du biogaz et des réseaux de chaleur d'ici 2030 et quadrupler le rythme de déploiement de la géothermie
 - Poursuivre le développement de l'éolien terrestre au rythme de 2022, accélérer le déploiement des projets d'éolien offshore.
- Cela correspond à ~ + 55 % d' EnR en Aura



Partage de l'état des lieux sur l'énergie

Enjeu d'accélérer le déploiement des EnR

- Auvergne-Rhône-Alpes accuse un **retard dans le déploiement des EnR** au regard des objectifs définis dans le SRADDET
- Or, les objectifs régionaux seront à rehausser pour répondre localement aux orientations SFEC et PPE 3 (à paraître en 2024) et satisfaire aux besoins de **décarbonation des différents secteurs** (bâtiment, transport, ...).
- Le **relai des EnR** par la production liée à l'éolien « off shore » puis au renouvellement du parc nucléaire ne se fera que dans des **horizons de temps plus tardifs** (après 2030/2040).
- L'enjeu est donc **d'accélérer dès maintenant le déploiement de l'ensemble des ENR** qu'elles soient électriques ou non.
- Les EnR sont **un atout pour l'économie des entreprises et des collectivités** : prix compétitif, stables, avec une visibilité dans la durée. Elles forment aussi un levier de développement d'emplois nouveaux dans les territoires.

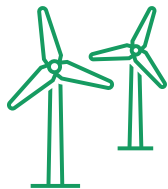
Présentation des défis et actions sur l'énergie

Cécile PHILIBERT

Cheffe de pôle déléguée Climat Air Energie

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation des défis identifiés sur l'énergie



1. Développer et diversifier rapidement la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



2. Développer de façon soutenable mais massive les énergies issues de la biomasse ainsi que la géothermie et les énergies de récupération pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



3. Adapter les infrastructures électriques, gazières, hydrogène ainsi que les réseaux de chaleur et de froid à ces nouvelles productions d'énergie renouvelable

*Défi prioritaire et transversal à prendre en compte en particulier dans les GT Bâtiment, Transports, Industries, Agriculture :
→ Diminuer les consommations énergétiques, en particulier fossiles, via une sobriété des usages et la recherche d'une meilleure efficacité énergétique*

Actions emblématiques pour relever les défis sur l'énergie

DÉFI 1 : DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES ENR ÉLECTRIQUES

- Faciliter l'appropriation des ENR électriques au sein des territoires
- Lever les freins techniques (raccordements), freins assurantiels, financiers
- Identifier les zones préférentielles de déploiement des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs régionaux
- Massifier le développement du PV sur bâti

DÉFI 2 : MASSIFIER LE DÉVELOPPEMENT SOUTENAIBLE DES ENR THERMIQUES

- Faciliter l'appropriation des ENR thermiques au sein des territoires
- Mieux connaître le potentiel de développement des filières thermiques (gisements/usages) et notamment qualifier le potentiel géothermique
- Identifier les acteurs (entr., coll. Agri.) pour lesquels les solutions ENR sont réalistes et réalisables.
- Décliner des partenariats entre les acteurs des filières (cf. charte Ambition Biogaz)

DÉFI 3 : ADAPTER LES INFRASTRUCTURES À UN MIX ÉNERGÉTIQUE DIVERSIFIÉ

- Actualiser et redimensionner régulièrement la planification du déploiement des réseaux sur la base de gisements fiabilisés (S3REnR)
- Lever les freins pour le développement des réseaux : ZAN, raccordements
- Développer la complémentarité des réseaux afin d'optimiser le mix énergétique, en travaillant avec l'ensemble des acteurs grâce à une gouvernance territoriale améliorée
- Développer la formation et les compétences métiers



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



Témoignage sur les énergies :

**LA REGION CONTRIBUE A MASSIFIER LA
PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

COP Auvergne-Rhône-Alpes

Energies et déchets

Réunion n°2 (R2) - 04/04/2024



Développer les énergies électriques et thermiques

(Défis 1 et 2)

LE SRADDET prévoit une augmentation de la production de 54% des ENR = 46 Twh en 2010, 65 Twh en 2030, 90 Twh en 2050

3 filières soutenues par la Région :

- **Massifier le photovoltaïque : doubler la production entre 2020 et 2030 (arriver à env. 7 Twh)**
 - AAP « désamiantage et PV », AMI « solarisation clés en mains » (référencement de professionnels sur tout type de toitures), la solarisation des lycées (à terme produire 63 Gwh), et des outils financiers types **Fonds OSER ENR**
- **Soutenir la méthanisation : plus que doubler la production entre 2020 et 2030 (arriver à env. 6 TWh)**
 - AAP « méthanisation »
- **Favoriser le développement de la chaleur fatale : arriver à 271 Gwh en 2030 (env 0,3 Twh)**
 - Identification des potentiels (production de chaleur fatale puis consommateurs)
- **Financement d'un écosystème de connaissances (ORCAE, Terristory, centre de ressources,...)**

– Le Fonds Régional OSER ENR

OSER ENR est le fonds d'investissement de la région Auvergne-Rhône-Alpes exclusivement dédié à la transition énergétique.

- Fonds d'investissement autogéré
- Actionnariat mixte public et privé
- Projets d'énergie renouvelable
- En région AURA, au service des projets de territoire

Quelques chiffres



20 M€
de capacité d'investissement



31 projets
ENR investis

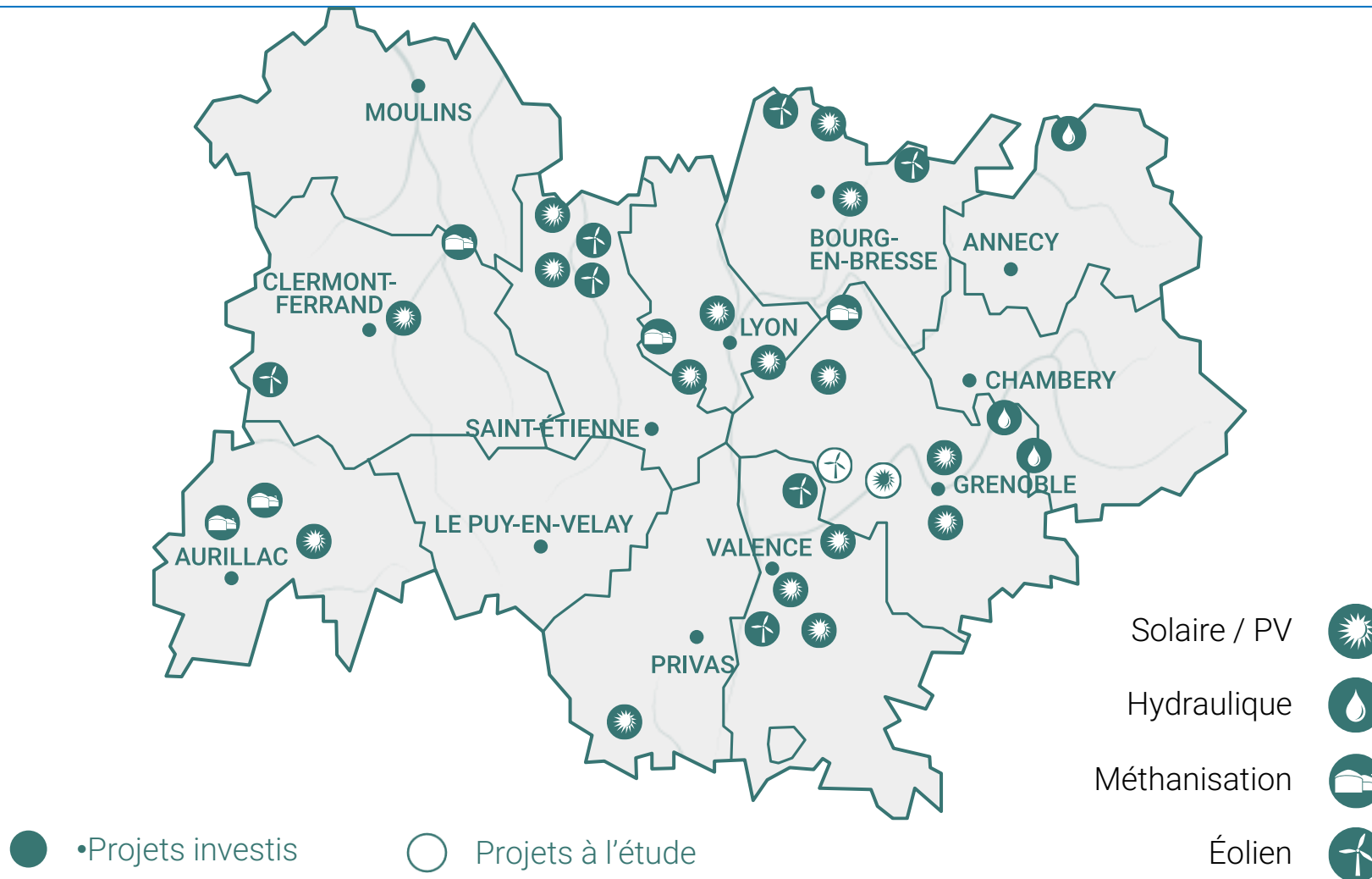


Puissance cumulée
>266 MW



Investissement global
>200 M€
dont **13.5 M€**
investis par OSER

- Projets d'ENR sur le territoire (Fonds OSER)





Merci

Engagement de Roannais Agglomération dans la démarche TEPOS en 2014

Objectifs fixés :

- **Couvrir 50 % de la consommation énergétique** du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon **2050**, et 25 % à l'horizon 2030
- **Réduire d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre** du territoire d'ici 2050 par rapport à 2010





80%

20%

SEM



SAS

- Capital social : 1 000 €
- PDG : Président de RA
- Conseil d'administration : 5 administrateurs
- (2 RA/1 SEM/2 OSER)

SAS

Parc des vents
des Noës

SAS

Parc solaire
de Roanne

SEM

- Capital social : 150k €
- PDG : Président de RA
- Conseil d'administration : 10 administrateurs
- (8 RA/2 OSER)

Parc solaire de Roanne

- Centrale mise en service **début 2021**
- Premiers retours financiers pour RA sur l'exercice 2023 → **136k€**
- Chiffres clés
 - **16 500 Panneaux**
 - **Surface : 7,5 ha**
 - **Investissement : 4M€**
 - **Puissance : 5 MW**
 - **Energie produite : 6 GWh/an soit 2700 eq.hab**



Parc des vents des Noës

- Parc mis en service en **novembre 2023**
- **Aucun recours !**
- Production de **décembre : 5,2 GWh**
- Chiffres clés
 - **6 machines** (165 m de haut en bout de pales)
 - **Investissement : 31M€**
 - **Puissance : 17 MW**
 - **Energie : 42 GWh/an soit 19.000 eq.hab**
 - **Recette annuelle : 500 000€**



Témoignage



Patrick MOUNIER, SIEL

Responsable du pôle Transition énergétique

Prime Chaleur d'Avenir



ENERGIE-BOIS
avec ou sans réseau
de chaleur






SOLAIRE THERMIQUE






GÉOTHERMIE



MAI 2021 - AVRIL 2024

-  **Objectif 1** : production : 16 GWh
-  **Objectif 2** : installations ENR thermiques : 71
-  **Objectif 3** : installations hors bois énergie: 19

MAI-2024 - AVRIL 2028

-  **Objectif 1** : production : 23 GWh
-  **Objectif 2** : installations ENR thermiques : 83
-  **Objectif 3** : installations hors bois énergie: 39

Gouvernance et modalités d'animation

Comité de Pilotage (1 fois par an)

Dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire Energie (CCPE)

Comité Technique (autant que nécessaire)
composé des Référents EPCI + Equipe Animation



Animation Prime Chaleur d'Avenir Convention SIEL-TE Loire / ALEC 42

Expertise technique

2 ETP



Pilotage administratif et financier

0.5 ETP



Communication

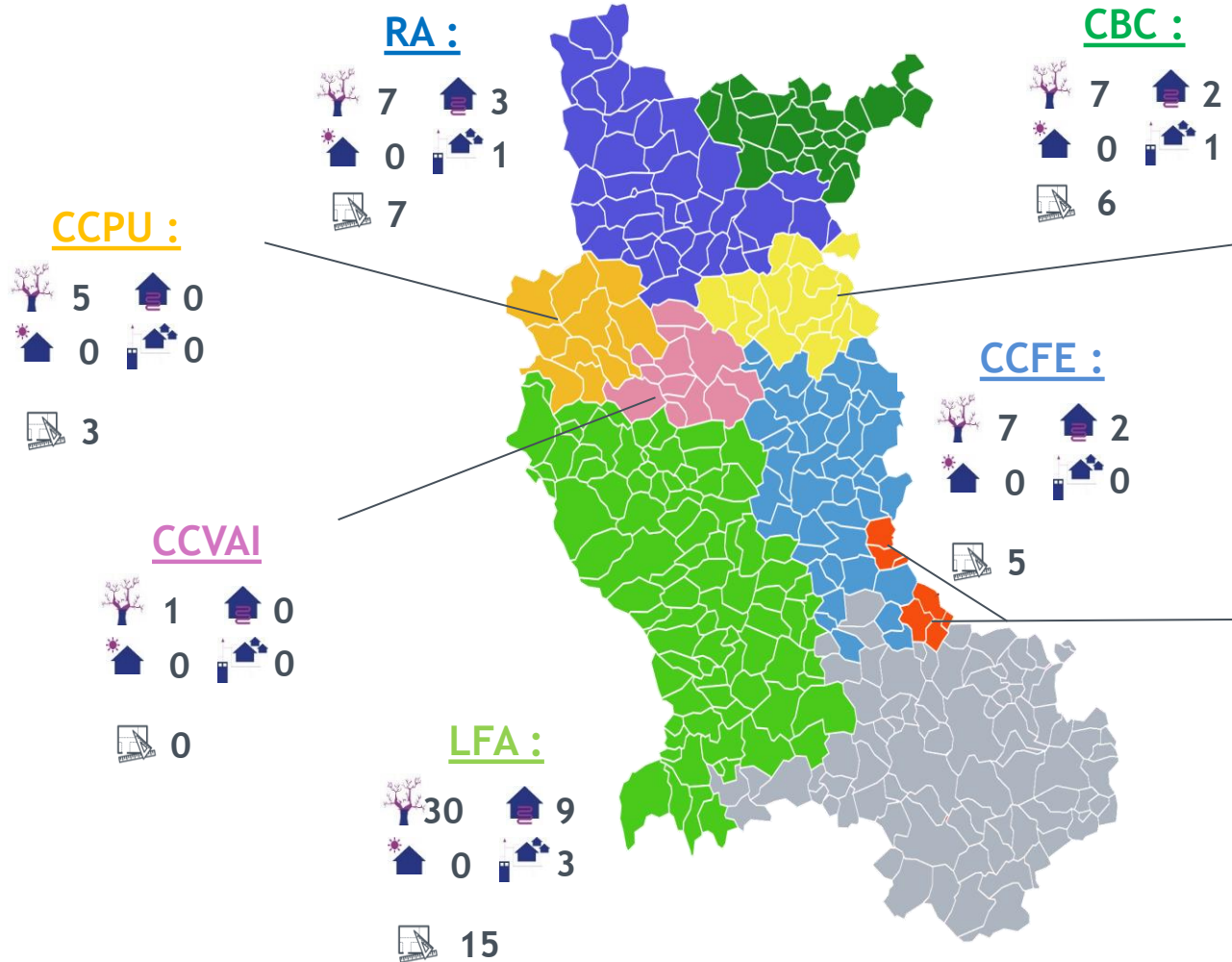
0.5 ETP



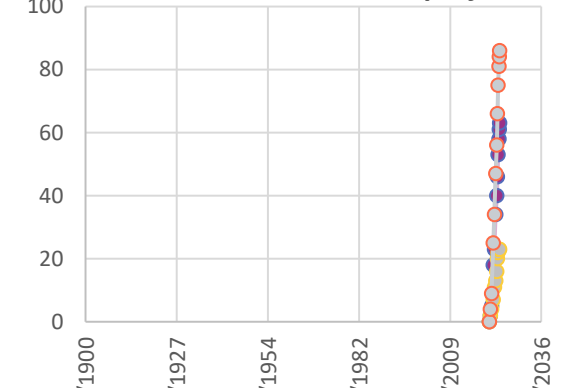
Répartition des projets soutenus par EPCI

Bilan Prime Chaleur d'Avenir #1

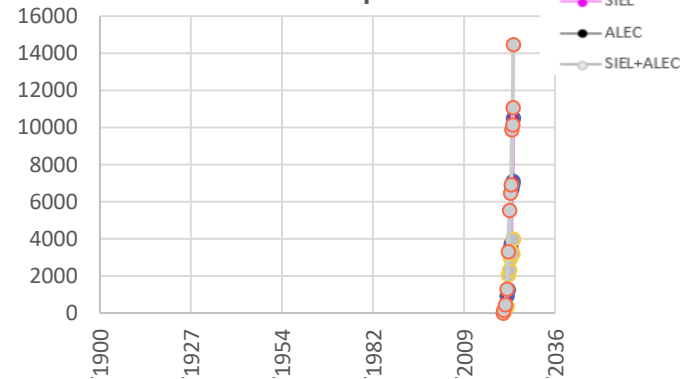
- **Objectif 1** : production : 14.5 GWh
- **Objectif 2** : installations ENR thermiques : 90
- **Objectif 3** : installations hors bois énergie: 20



Évolution du nombre de projets



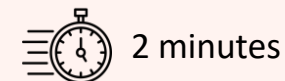
Évolution de la production



Et vous ?




- **Comment mon organisme est engagé pour le développement des énergies renouvelables ?**
(de « très engagé » à « pas du tout engagé »)
- **Quels sont les leviers que vous utilisez ?**
(sous forme de mots-clés)



Questions - réponses



N'hésitez pas à réagir et poser vos questions via l'onglet Q&R

 15 minutes

Au programme de ce webinaire

✓ Rappel du contexte et des ambitions de la COP régionale (25')

Présentation de Matthieu PAPOUIN et Clémentine RENEVIER – DREAL

Temps de questions réponses (10')

✓ Partage de l'état des lieux et des défis sur l'énergie (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Cécile PHILIBERT – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Harmony GRAS – Roannais Agglomération

Témoignage de Patrick MOUNIER – SIEL Territoire d'énergie Loire

Temps de questions réponses (15')

✓ Partage de l'état des lieux et des défis sur les déchets (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Florian PETRE – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Laurent COUDUN – Syndicat du Bois de l'Aumône

Temps de questions réponses (15')

✓ Conclusion et prochaines étapes (15')

Temps de questions réponses (5')

Mot de la fin de Matthieu PAPOUIN – DREAL

Présentation de l'état des lieux sur les déchets

Clémentine RENEVIER

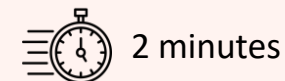
Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Quiz



- **Quel était le taux de collecte en 2021 pour le recyclage des bouteilles en plastique en Aura sachant que l'objectif national en 2025 est fixé à 77 % ?**
- **Quel est le tonnage enfoui de déchets non dangereux non inertes en Aura en 2021 ?** *Indice : en 2010 en AURA, il y avait 2 200 000 tonnes enfouies – et rappel de la loi LTECV : objectif de -50 % à 2025*
- **Quelle est la part de la population régionale couverte par le dispositif de tarification incitative ?**



Partage de l'état des lieux sur les déchets

Deux lois structurantes: LTECV (2015) et AGEC (2020)

Réduire

- - 15 % de déchets ménagers produits par habitant d'ici 2030 (/ 2010)
- - 5 % de déchets d'activité économique d'ici 2030 (/ 2010)
- - 50 % entre 2010 et 2025 d'enfouissement des déchets non dangereux non inertes
- Suppression du plastique à usage unique pour certains produits, réduction de 50 % d'ici 2030 des mises en marché de bouteilles en plastique à usage unique pour les boissons

Recycler

- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés
- Taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson : 77 % en 2025 et 90 % en 2029
- Tendre vers 100 % de plastique recyclé en 2025

Partage de l'état des lieux sur les déchets

(suite loi AGEC et LTECV) **Valoriser**

- Valorisation matière de 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes (en masse)
- Généralisation du tri à la source des biodéchets avant 2024
- Réemploi/réutilisation de 5% du tonnage de déchets ménagers
- Part des emballages réemployés mis en marché : 5 % en 2023 / 10 % en 2027

- Nombreux objectifs par filières dans les REP (filières à responsabilité élargie des producteurs)

- Les objectifs en **Aura** sont définis par le SRADDET et le plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)



Partage de l'état des lieux sur les déchets

Tarification incitative (TI)

En France

- Objectif de 25 millions d'habitants couverts en TI en 2025 soit 35 % de la population
- Au 1er janvier 2021, plus de 6 millions d'habitants ont mis en œuvre une TI soit 9 %.
- Surtout développé à l'Est et l'Ouest de la France

En AuRA

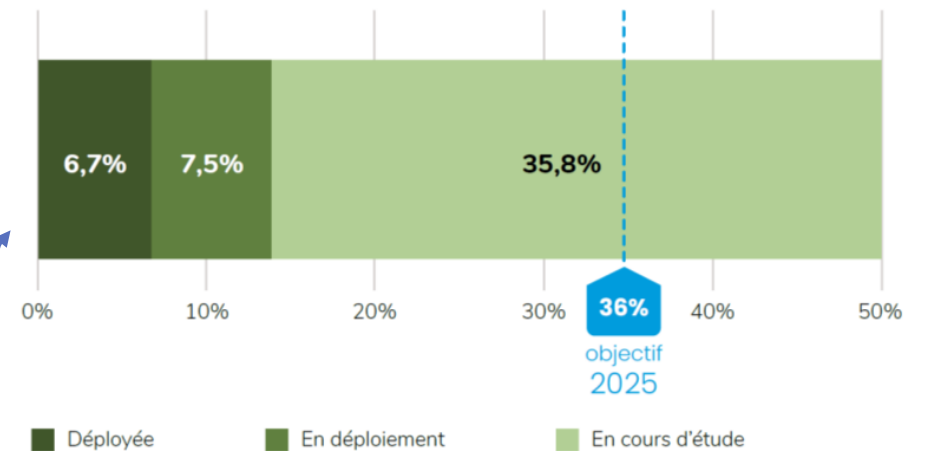
- 550 000 hab couverts en TI en 2023 sur 8 Millions soit 7 % de la population
- Territoires en phase de développement + 2 %

Mise en place de la TI :

- + 6 pts de recyclage
- Meilleures performances sur tous les paramètres (collecte sélective, réduction OMR)

Cependant seulement 14 collectivités locales en AuRA ont mis en place la TI, soit 7 % de la population

TARIFICATION INCITATIVE : DÉMARCHES ENGAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS



Source : ADEME/Région/CITEO – Convention de déploiement de la TI – Données 2021

Présentation des défis et actions sur les déchets

Florian PETRE

Chef de Pôle Risques Chroniques

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Présentation des défis identifiés sur les déchets



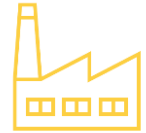
1. Atteindre les objectifs de la loi AGEC et de la LTECV pour réduire la production de déchets et de l'enfouissement, pour réduire notamment de 50% les déchets enfouis entre 2010 et 2025



2. Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique



3. Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises en région pour développer l'économie circulaire



4. Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux

Actions emblématiques pour relever les défis sur l'énergie

DÉFI 1 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET DE L'ENFOUISSEMENT

- Mettre en place une communication globale/locale vers le citoyen (impact de la consommation et geste de tri)
- Mise en place d'une tarification incitative totale ou partielle dans les territoires opportuns
- Renforcer les contrôles sur la nature des déchets entrant en installations de stockage de déchets non dangereux

DÉFI 2 : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS

- Contrôle des déchets des activités économiques (tri et flux)
- Faciliter l'installation des équipements pour le tri, le recyclage et la valorisation (foncier, acceptabilité)
- Développer la filière CSR (combustibles solides de récupération)

DÉFI 3 : DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE RÉEMPLOI

- Création d'une instance de coordination par filière au niveau régional permettant aux acteurs intermédiaires, prescripteurs d'échanger et de suivre les objectifs
- Inciter les entreprises à atteindre un taux de réemploi minimum des emballages des produits qu'ils commercialisent
- Intégrer et augmenter les critères de réemploi dans les marchés publics



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



Témoignage sur les déchets :

**LA REGION CONTRIBUE A REDUIRE LA
PRODUCTION DE DECHETS ET DEVELOPPER LA
VALORISATION ORGANIQUE ET MATIERE**

COP Auvergne-Rhône-Alpes

Energies et déchets

Réunion n°2 (R2) - 04/04/2024



Réduire la production de déchets et l'enfouissement

(Défis 1 et 2)

LE SRADET prévoit une réduction de 12% de la production de déchets entre 2010 et 2025 (+ 3% en moins d'ici 2030 _Loi AGECE)

- **Une animation auprès des acteurs territoriaux pour les inciter à s'engager sur des plans d'actions efficaces: 4 départements couverts + 2 en démarrage**
- **Un soutien aux acteurs de l'économie circulaire pour l'accompagnement (CIRIID et RRRR) et la création/extension de recycleries (87 ressourceries/recycleries)**
- **Le pilotage d'un écosystème de connaissance (SINDRA / ORDEC) en complémentarité avec l'Ademe**

LE SRADET prévoit une réduction de 50% de l'enfouissement entre 2010 et 2025 = de 1,6MT enfouies à 1,1MT

- **3 conventions signées avec les exploitants des ISDND pour programmer une baisse des capacités (220 000 tonnes en moins)**
- **Un soutien à la méthanisation comme exutoire des biodéchets**

Développer la valorisation matière et organique (Défi 3)

LE SRADDET prévoit une part de valorisation matière à 65% en 2025 sur un objectif de tonnage réduit de 12% base 2010 (15% selon loi AGEC à horizon 2030)

- **Une animation auprès des acteurs territoriaux pour les inciter à s'engager sur des plans d'actions efficaces: faire émerger des installations de traitement des biodéchets dans les territoires**
- **Soutenir la méthanisation : enveloppe annuelle de 2,5M€ pour l'AAP « méthanisation »**
- **Convention tripartite Ademe/Région/Citéo pour le déploiement de la tarification incitative : 551 000 hbts couverts en 2022**
- **500 000 T de CSR produits et consommés en région**



Merci

Témoignage

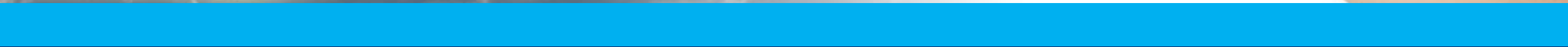


Laurent COUDUN, Syndicat du Bois de l'Aumône

Directeur Général des Services



**Syndicat
du Bois de
l'Aumône**



La tarification incitative au SBA Puy de Dôme – Auvergne Rhône Alpes

Le Syndicat du Bois de l'Aumône

170 000 habitants, 121 communes

1 agglo et 5 CC

100% en régie : 200 agents fpt

- 2 sites d'exploitation
- 9 déchèteries
- 2 pôles de valorisation
- 2 quais de transfert
- 700 colonnes enterrées OM CS
- 80 armoires à biodéchets
- 125 composteurs partagés
- 35 000 CIJ



1975-2025:
50 ans au service de
l'environnement

Adhérent
VALTOM

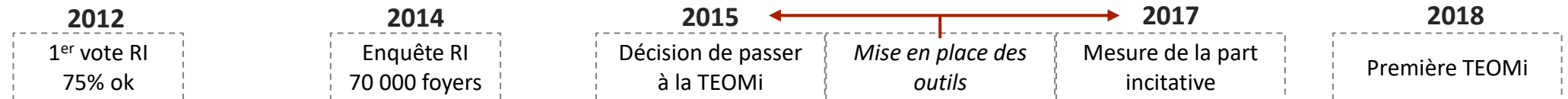
Déchèteries



Les dates clés pour comprendre la stratégie



Agenda TEOMi – outil pour accompagner les changements de comportements



La Tarification incitative

Un objectif politique: Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux de la gestion des déchets, maîtriser les coûts

Un constat: La mobilisation par la communication atteint ses limites, besoin de davantage impliquer les citoyens et de les rendre acteurs du service public

Bien comprendre le calendrier

En 2017...
 « Je règle la TEOM avec la taxe foncière. Ma production de déchets est mesurée, elle sera intégrée à la TEOM de 2018. »

En 2018...
 « Je règle la TEOM avec la taxe foncière. Ma part incitative est calculée sur ma production de déchets de 2017. Ma production de déchets est mesurée pour l'année 2018. »

Calcul de la part incitative :

- Vous êtes collecté en bacs ? Les poubelles vertes et jaunes sont équipées de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de levées.
- Vous êtes collecté en Point d'Apport Volontaire ? Une carte d'accès ouvre les P.A.V. gris et jaunes et comptabilise le nombre de dépôts.

C'est en fonction du nombre de levées ou d'apports en P.A.V. en 2017 que sera calculée votre part incitative de la TEOM 2018. **Les tarifs sont appliqués dès la première levée / le premier dépôt. Avec la TEOM, il n'y a pas de forfait.**

Tarifs 2017 (adoptés par le Comité Syndical par délibération du 03 mars 2017)
 Les tarifs varient selon le mode de collecte (poubelles ou Points d'Apport Volontaire) et le volume des contenants de collecte (poubelle de 120 ou de 240 litres, P.A.V. avec tambour de 30 litres ou de 90 litres en déchèteries ou pour les professionnels).

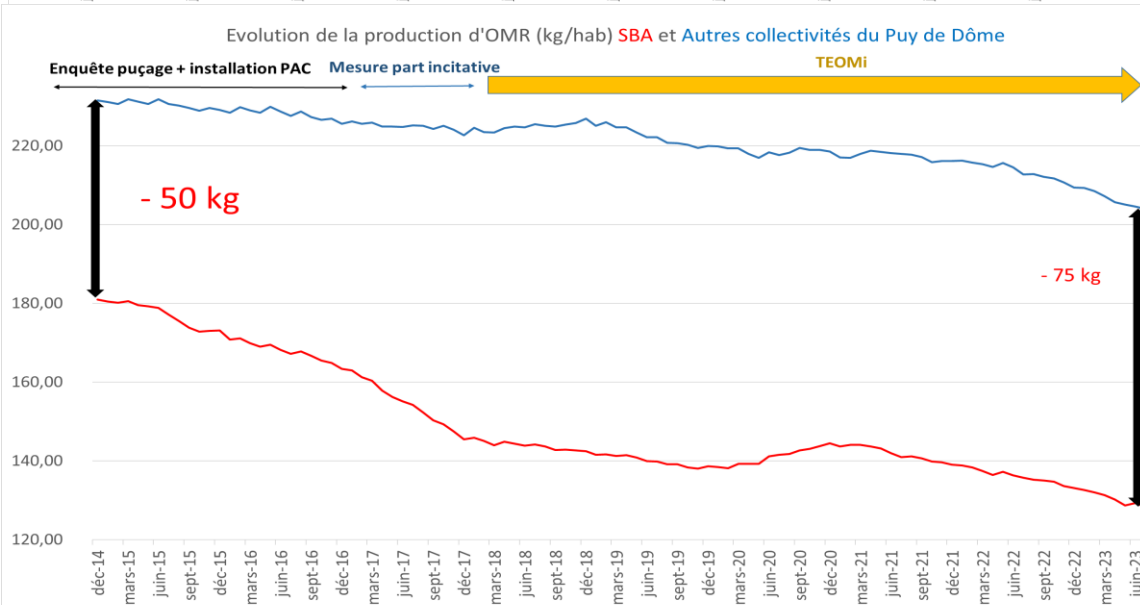
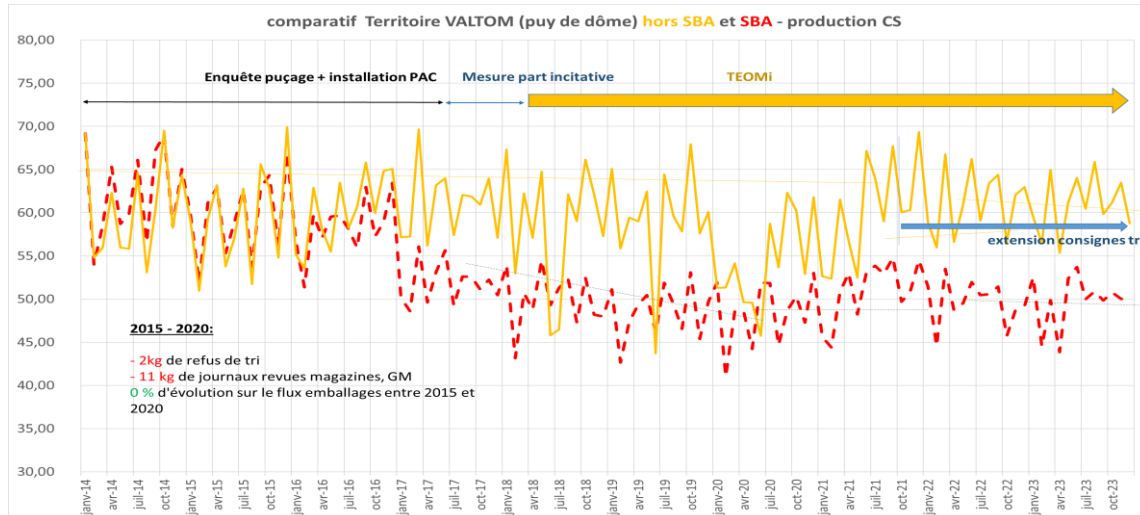
| | | | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2,03€ la levée | 3,00€ la levée | 0,30€ l'apport | 1,50€ l'apport |
| 0,90€ la levée | 1,31€ la levée | 0,11€ l'apport | 0,35€ l'apport |

Vous pouvez suivre votre consommation de service et consulter vos informations sur www.sba63.fr (rubrique mon compte / mes services). Vous n'avez pas internet ? Contactez-nous au 04.73.667.666 du lundi au vendredi (9h-19h) et le samedi (9h-12h).

Mise en œuvre, point de vigilance :

- Assise politique forte
- Bcp communiquer interne/externe : + de 200 réunions et 12 réunions publiques
- Attention à la presse locale
- Etat de lieux avant / après TI – dépôts sauvages
- Bien appréhender collecte/traitement
- Avoir une excellente connaissance de sa structure de coûts
- Savoir anticiper les comportements
- Adapter son organisation et ses moyens à un service public davantage en lien avec l'utilisateur
- Attention aussi au timing politique

La Tarification incitative



2016

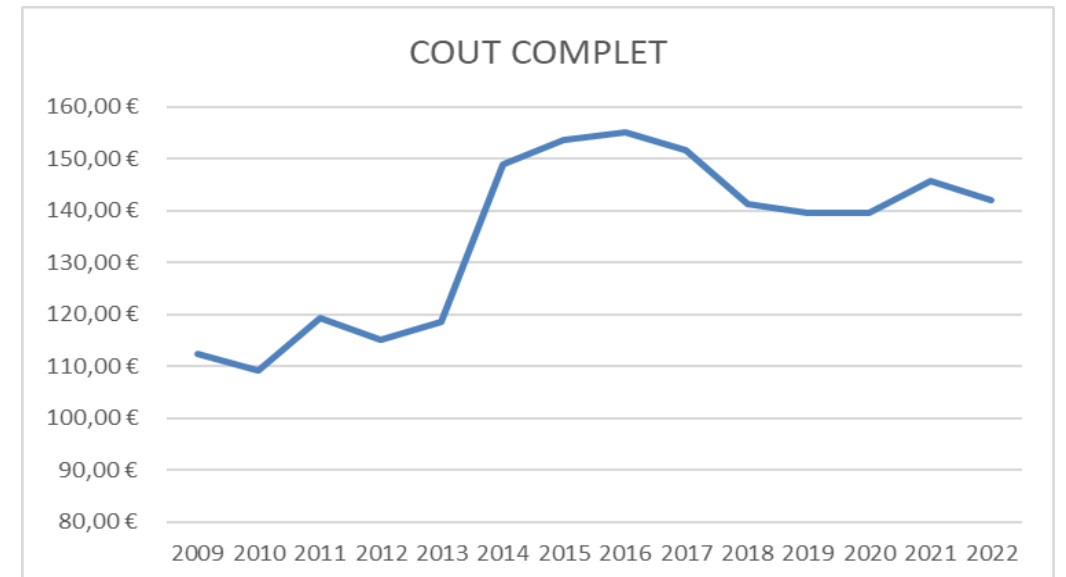
2023

DMA / hab

526 kg

449 kg

La TEOMi nous a permis d'atteindre nos objectifs de maîtrise des couts, de prévention des déchets et de valorisation.



La Tarification incitative – et après ?

Cet outil nous a permis :

- Des optimisations du service
- De dégager des marges de manœuvre financières pour moderniser
- De mieux connaître les besoins de nos usagers
- D'utiliser un signal prix pour orienter nos usagers vers les politiques publiques que nous menons

En réflexion:

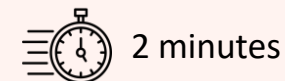
- Faire évoluer le système cliinck de gratification du geste de tri du verre vers la TEOMi en tarification « positive ».
- Pouvoir utiliser son smartphone pour badger sur notre parc de PAC en particulier pour les non-résidents du territoire.

Plus d'info / venir nous rencontrer : laurent.coudun@sba63.fr

Et vous ?



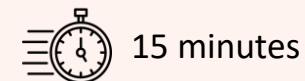
- **Comment mon organisme est engagé pour la réduction / le recyclage / la valorisation des déchets ?**
(note de 1 à 5 entre « pas du tout » et « très engagé »)
- **Quels sont les leviers que vous utilisez ?**
(sous forme de mots-clés)



Questions - réponses



N'hésitez pas à réagir et poser vos questions via l'onglet Q&R



Au programme de ce webinaire



Rappel du contexte et des ambitions de la COP régionale (25')

Présentation de Matthieu PAPOUIN et Clémentine RENEVIER – DREAL

Temps de questions réponses (10')



Partage de l'état des lieux et des défis sur l'énergie (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Cécile PHILIBERT – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Harmony GRAS – Roannais Agglomération

Témoignage de Patrick MOUNIER – SIEL Territoire d'énergie Loire

Temps de questions réponses (15')



Partage de l'état des lieux et des défis sur les déchets (50')

Présentation de Clémentine RENEVIER et Florian PETRE – DREAL

Intervention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Témoignage de Laurent COUDUN – Syndicat du Bois de l'Aumône

Temps de questions réponses (15')



Conclusion et prochaines étapes (15')

Temps de questions réponses (5')

Mot de la fin de Matthieu PAPOUIN – DREAL

Questionnaire de recueil des actions pour la feuille de route

COP AuRA - Votre action pour la feuille de route de transition écologique de la région

La transition écologique exige la mobilisation collective de tous les acteurs de la société, des grandes organisations à la société civile. En effet, il est essentiel de changer collectivement nos pratiques et de développer de nouvelles manières de produire et de consommer afin d'assurer un futur durable et désirable.

Ce formulaire a pour vocation de recueillir les actions "à fort impact" de votre organisation dans le cadre où vous souhaitez participer à la feuille de route de transition écologique qui sera produite dans le cadre de la COP Auvergne Rhône-Alpes.

Nous vous invitons à contribuer sur le secteur et le défi prioritaire de votre choix, en veillant à être le plus précis possible sur l'action que vous souhaitez porter. Si vous avez plusieurs actions à partager, merci de remplir le formulaire plusieurs fois.

L'ensemble des actions proposées seront étudiées et intégrées, après validation de nos équipes, à la feuille de route régionale de la COP.

Si vous avez des questions vous pouvez contacter : cop@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr.

* Obligatoire

Mon identité

1

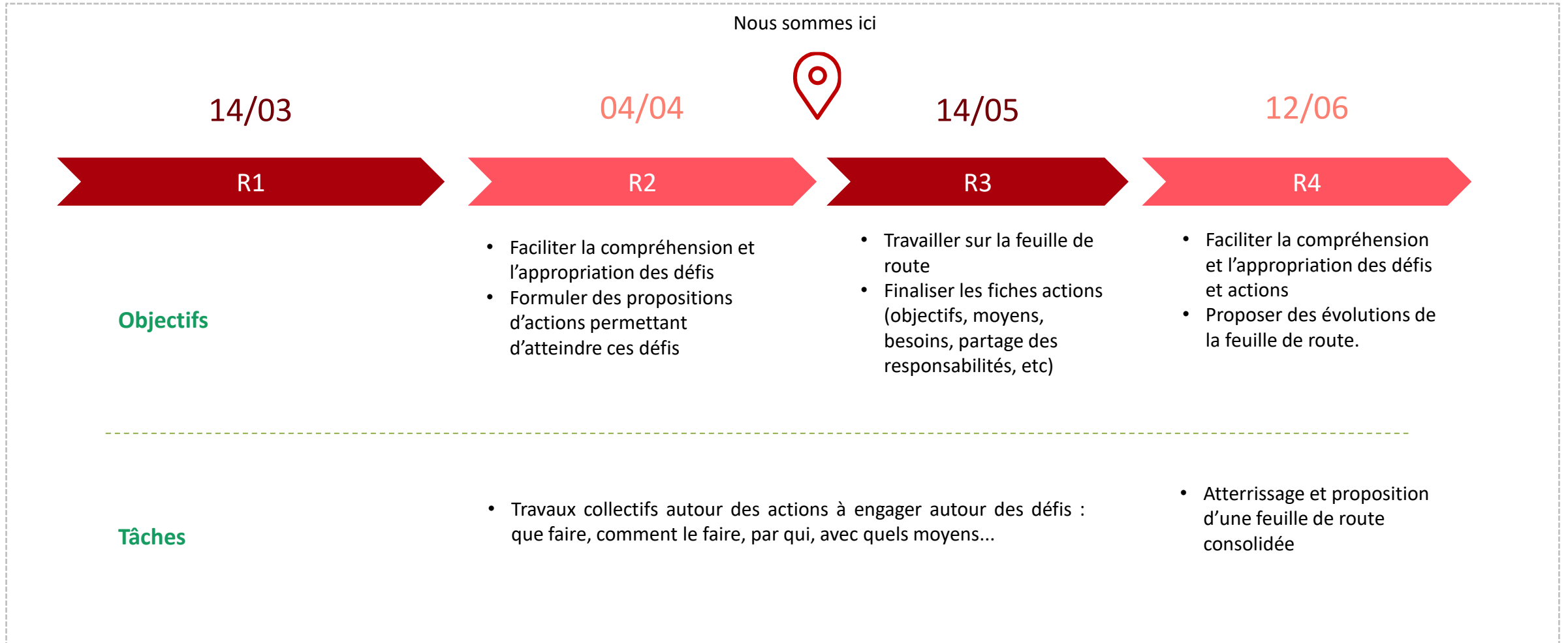
Je représente...? *

Sélectionnez votre réponse

Suivant

- **Objectifs** : le questionnaire a pour objectif de recueillir les **actions pour la feuille de route** de transition écologique Auvergne-Rhône-Alpes des **acteurs économiques volontaires**, dans le cadre de la COP. Son remplissage est optionnel.
- **Contenu** : il s'agit de proposer une ou plusieurs **actions** « concrètes » pour les secteurs et les défis de son choix, en veillant à être le plus précis possible sur les solutions que les acteurs souhaitent mettre en place. Il est accompagné d'une note explicative permettant de prendre connaissance des questions en amont du remplissage des questions.
- **Modalités d'envoi** : le questionnaire sera envoyé à la suite de la réunion de ce jour et sera remplissable tout au long de la COP.

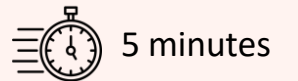
Prochaines étapes



Questions - réponses



N'hésitez pas à réagir et poser vos questions via l'onglet Q&R



Mot de la fin

Matthieu PAPOUIN

Directeur Régional Adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre participation